

Stage syndical SNUipp 64 enfants et adolescents en difficulté

VENDREDI 6 AVRIL 2007

À BAYONNE – BOURSE DU TRAVAIL (QUARTIER DE LA GARE)

DEMANDE À FAIRE AVANT LE 6 MARS

ACCUEIL: 9H-9H30

9H30: INTERVENTION:

**De la difficulté des élèves à la difficulté des enseignants
intérêt, limites et perspectives du travail en partenariat à l'école.**

Avec Annick Ventoso

formatrice IUFM Aquitaine (département ASH)

Docteur en sciences de l'éducation

Aider les enfants en difficulté et les enfants handicapés nécessitent des regards croisés, des échanges, des complémentarités qui permettent de mieux comprendre pour pouvoir ensuite mieux intervenir et accompagner. La prise de décision, la construction du partenariat sont des actes professionnels complexes qui nécessitent des ajustements permanents et qui, parfois, ne nous satisfont pas quand nous sommes confrontés aux limites de l'action et à ses avatars.

14H-16H: ateliers (en préparation) .

Pour un des ateliers animés par A. Ventoso, apporter des exemples de projet d'aide spécialisée, de synthèse de concertation, de projet personnalisé de scolarisation, de feuilles d'orientation (partie scolaire)...

Ce stage s'adresse à tous, syndiqués ou pas, enseignants en école maternelle et élémentaires, en classes et établissements spécialisés, RASED, psychologues, enseignants-référents, conseillers pédagogiques...Pour le SNUipp, le stage est un moment de réflexion et d'échanges entre une formatrice-chercheuse et les professionnels de terrain. Il permet aussi d'élaborer des revendications en terme de formation, de temps de concertation etc...

JUIN 2006 A PAU :
ANNICK VENTOSO A PRESENTE SA THESE :
AIDER LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ SCOLAIRE :
Une difficile prise de décision.

Qu'il s'agisse de mettre en place un processus d'aide afin d'aider un enfant en difficulté scolaire, de constituer un dossier de scolarisation pour un enfant handicapé, ou d'orienter un jeune élève de SEGPA, des professionnels de l'action éducative et scolaire se réunissent pour décider de ce qui est « bon » pour la personne en question. La spécificité de ce type d'action est de décider avec d'autres, pour d'autres qui, bien souvent, sont exclus de la délibération.

De l'étude discursive que j'ai menée à l'occasion de mes travaux de Doctorat en Sciences de l'Education émergent deux caractéristiques essentielles qui révèlent de vrais problèmes de conscience et de posture : (1) Si décider consiste à *trancher* comme l'indique sa définition, alors il faut savoir *lâcher prise* alors même que l'on tente de maîtriser la situation. (2) Décider pour une personne absente postule que l'on soit à même de se mettre à sa place afin de pouvoir parler pour elle. Est-ce si simple ?

De cette recherche émerge un modèle d'interprétation décisionnel réflexif qui dépasse la régulation normative des écarts à la norme scolaire pour mettre en avant la nécessité de concertations à visée décisionnelle « *instituant* » (terme emprunté à C. Castoriadis), c'est-à-dire respectueuse de l'autonomie de l'individu (présent et absent). Réflexion qui ne peut se clore aussi facilement et que je propose de poursuivre avec les acteurs professionnels eux-mêmes à l'occasion de notre rencontre.

Annick Ventoso